

# ARRETE REGLEMENTAIRE N°85/POL/2024

# AUTORISATION DE STATIONNEMENT - "PARKING DE LA CHAPELLE SAINT BENOÎT" (CONTREBAS ) / RUE DES ORMES

# Rixheim

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2542-1 et L.2542-2 ainsi que le Code des Communes,

Vu l'article R.610-5° du Code Pénal,

**Vu** les arrêtés interministériels des 22 octobre 1963, 24 novembre 1967 et 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière, modifiés et complétés,

**Vu** la demande formulée par Madame Béatrice TESSIER, Présidente du Club de Bridge Rixheim-Mulhouse en date du 03 mars 2024.

**Considérant** que pour assurer le stationnement de l'ensemble des participants à la manifestation du Club de Bridge le dimanche 10 mars 2024 à l'ACPE.

# ARRETE

## Article 1

Le terrain goudronné situé en contre-bas de la Chapelle Saint Benoît, sera ouvert le dimanche 10 mars 2024 de 12h00 à 21h00.

#### Article 2

L'accès à la zone de stationnement se fera par la rue des Peupliers.

# Article 3

Le stationnement d'un véhicule au-delà de la période d'ouverture sera considéré comme gênant et constituera une infraction au sens de l'article R.417-10 du code de la route réprimé, conformément aux textes en vigueur. Tout véhicule en infraction sera mis en fourrière aux frais de son propriétaire.

#### Article 4

Ces mesurent s'appliqueront le dimanche 10 mars 2024 de 12h00 à 21h00.

# Article 5

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Strasbourg ou par l'application " Télérecours citoyens " accessible à partir du site www.telerecours.fr.

### Article 6

Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Mulhouse,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rixheim,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Rixheim,
- Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Madame la Directrice des Services Techniques, de l'Urbanisme et de l'Environnement (pour exécution et/ou information),
- Madame Béatrice TESSIER 13 rue des Peupliers à Rixheim

Fait à Rixheim le 04/03/2024

Pour Le Maire Le Conseiller Municipal Délégué à la Sécurité E DE R

Patrick BOUTHERIN

Publié sur le site internet de la commune de Rixheim

LeO 5 MARS 2024